

=====
Action Sociale
=====

SAINT-PIERRE et MIQUELON

Rec - ...
Le 05 AVR. 2013

Conseil Exécutif du 2 avril 2013

DÉLIBÉRATION N° 76/2013

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2013
AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-PIERRE**

LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n° 79/2012 du 30 mars 2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** les crédits arrêtés au chapitre 65 du budget territorial 2013 ;
- VU** la demande du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

ARTICLE 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'attribuer, au titre de 2013, un acompte prévisionnel d'un montant de 100 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre qui sera alloué en deux versements égaux, l'un dès l'approbation de la délibération et le solde en juin 2013.

ARTICLE 2 : Une convention sera conclue avec le CCAS dès que le montant définitif de la subvention sera arrêté.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget territorial 2013 – Chapitre 65 - Nature 6518 – Fonction 58.

Adopté

7 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 7

Transmis au représentant de l'État

Le 05 AVR. 2013

Publié le 05 AVR. 2013

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président,

Stéphane ARTANO

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12